



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

Vous êtes invité à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de la Société financière Definity (la « Société »).

Date et heure : Le 14 mai 2026 à 10 h (HAE)

Lieu : Assemblée en mode virtuel seulement, au moyen d'une webdiffusion au <https://meetnow.global/MVSUYFN>

Ordre du jour de l'assemblée:

1. Recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que le rapport de l'auditeur sur ceux-ci;
2. Nommer l'auditeur externe;
3. Élire les administrateurs;
4. Approuver la résolution consultative non contraignante visant à accepter l'approche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire »);
5. Traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Les porteurs d'actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») qui sont inscrits à 17 h (HAE) le 23 mars 2026 (la « date de clôture des registres ») ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et auront le droit de voter à l'assemblée. À cette date, 121 615 798 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Chaque porteur d'actions ordinaires peut exprimer une voix par action ordinaire qu'il détient.

L'assemblée se tiendra en mode virtuel seulement, au moyen d'une webdiffusion. La circulaire contient des renseignements détaillés sur la façon de participer à l'assemblée. La circulaire et d'autres documents relatifs à l'assemblée peuvent être consultés sur le site Web de la Société (<http://www.definity.com/documentsassembleeannuelle>) et sous le profil de la Société sur SEDAR+ au <http://www.sedarplus.ca>.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment désignés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir) pourront assister à l'assemblée, soumettre des questions et voter à l'assemblée, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et qu'ils suivent les instructions indiquées dans la circulaire. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, mais ils ne pourront pas soumettre des questions ou voter à l'assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent nommer comme fondé de pouvoir une autre personne que les personnes désignées par la direction qui sont indiquées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (le « FIV ») (y compris les actionnaires non inscrits qui souhaitent se désigner eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir pour assister à l'assemblée) doivent suivre attentivement les instructions indiquées dans la circulaire et dans leur formulaire de procuration ou FIV. Dans ces instructions, vous trouverez également des directives sur l'inscription des fondés de pouvoir auprès de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »), que vous devez suivre après avoir soumis le formulaire de procuration ou le FIV. Si vous souhaitez qu'une autre personne que les personnes désignées par la direction qui sont indiquées dans le formulaire de procuration ou le FIV assiste et participe à l'assemblée en tant que votre fondé de pouvoir et exerce les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires, vous DEVEZ inscrire ce fondé de pouvoir après avoir soumis votre formulaire de procuration ou FIV qui nomme ce fondé de pouvoir. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit auprès de Computershare, il n'obtiendra pas l'accès pour participer à l'assemblée et il ne pourra assister à l'assemblée qu'en tant qu'invité.

Même si vous prévoyez assister à l'assemblée, nous invitons les actionnaires à soumettre leur procuration et à voter avant l'assemblée. Les procurations doivent être soumises au plus tard à 10 h (HAE) le 12 mai 2026 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis et des jours fériés) avant les nouvelles date et heure fixées pour l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, veuillez remplir et retourner le FIV que votre courtier ou un autre intermédiaire vous a fourni conformément aux instructions qui y sont indiquées.

Par ordre du conseil d'administration,

MICHAEL PADFIELD

Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire général
Le 1^{er} avril 2026